

Date de Convocation	L'an deux mille dix
10/09/2010	Le vendredi 17 juin 2010 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
10/09/2010	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-SPENNEL- P.GRAVIER
En exercice	11
Présents	07
Votants	07
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: B.CANU – M.PIERRE – N.THEBAULT - P.LETELLIER

M.SPENNEL a été élu secrétaire

REMBOURSEMENT AU COMITE DES FETES :

Le conseil municipal approuve le remboursement au comité des fêtes qui a fait l'avance du feu d'artifice pour un montant de 600 € TTC et du repas du 11/11 pour 1.200 € TTC.

ENCAISSEMENT CHEQUE :

Le conseil municipal approuve l'encaissement du chèque pour un montant de 817,54 € de notre assureur GROUPAMA pour le remboursement des frais de remplacement des carreaux cassés de la salle des fêtes. Le conseil municipal charge M. le Maire de comptabiliser cette recette en section de fonctionnement sur le budget primitif 2011.

PRIMES DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Vu la délibération du 10 décembre 2004 instituant une prime de fin d'année pour le personnel, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le montant annuel global en le portant de 600 à 1200 € brut.
- M. le Maire déterminera le montant individuel applicable à chaque agent en fonction de son grade, de son temps de travail et de son ancienneté. Un agent à temps plein percevra 300 € brut s'il a plus de 5 ans d'ancienneté et 150 € si moins de 5 ans.
- de conditionner l'octroi de cette prime à la réalisation par la commune d'un excédent de fonctionnement.

INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi de rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie d'un montant brut de 100 € brut par mois.

RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX :

Les baux ruraux d'une durée de 9 ans viennent d'arriver à son terme pour la location de 4 parcelles de terre agricole appartenant à la commune. Un arrêté préfectoral détermine les montants maxima et minima du loyer en fonction de la catégorie de la terre cultivable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant du loyer en fonction de la catégorie au maxima déterminé par l'arrêté préfectoral soit :

- Catégorie 1 : 168,16 € l'hectare
- Catégorie 2 : 142,27 € l'hectare
- Catégorie 3 : 117,93 € l'hectare

**DEVIS POUR LE MECANISME DE LA CLOCHE DE LA CHAPELLE STE
AUSTREBERTE :**

M. le Maire ne disposant que d'un seul devis propose au conseil de reporter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil. Proposition acceptée.

**COMPLEMENT TRANCHE 3 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET BILAN DE LA
REUNION CANTONALE :**

Le conseil municipal approuve le complément pour l'enfouissement tranche 3 jusqu'au n°10 de la rue de Saint-Paër :

- enfouissement : 25.000 €, part communale : 12.541 €
- éclairage public : 6.000 €, part communale : 4.013 €

Les travaux pourraient débuter le 17 janvier prochain.

Lors de la réunion cantonale d'octobre dernier, en priorité ont été retenus les endroits avec des chutes de tension > à 10% ; c'est le cas de la zone reine blanche (lotissement le moulin). Le coût total des travaux s'élève à 175.000 € avec un coût communal de 63.411 €.

TRAVAUX DE VOIRIE 2011 :

La commission voirie de la Communauté de communes a arrêté la liste des travaux pour 2011.

Ont été retenus pour la commune :

- Pose de bordures et caniveaux et reprofilage au carrefour des Gruchets pour 43.189 € H.T.

En fonction des travaux urgents à réaliser suite à cet hiver, il pourrait être retenu le gravillonnage du chemin de la rapée. M. le Maire informe que la clé de répartition des travaux est basée sur le nombre d'habitants, la commune représentant 2 % de la population communautaire.

M. le Maire indique que si la commune souhaitait programmer une tranche de travaux supplémentaires, elle devait obligatoirement en confier la maîtrise d'oeuvre à la Communauté de communes seule compétente sur la voirie communale par l'intermédiaire d'un fonds de concours entièrement financé par la commune représentant 50 % du budget travaux attribué pour 2011 soit 21.595 € H.T. (43.189 € /2).

**RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU
SPANC :**

M. le Maire présente ces rapports d'activités et informe qu'ils sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Personnel communal : Xavier TRIVES sera absent à compter du 27 janvier pour une durée indéterminée.
- Réforme des collectivités : une plaquette présentant la réforme est disponible en Mairie.

La séance est levée à 22h15